

NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE DE « WATT MATTERS » PAR WATT MATTERS SPRL VIA ECCO NOVA SPRL

Le présent document a été établi par Ecco Nova SPRL et validé par WATT MATTERS SPRL

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.

Date de la note d'information : 12/09/19

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

Description des principaux risques, spécifiques à l'offre concernée, et de leur effet potentiel sur l'émetteur, l'éventuel garant, l'éventuel sous-jacent et les investisseurs.

Les risques principaux propres à l'émetteur sont les suivants:

- Risques liés au cadre réglementaire
- Risques juridiques et fiscaux
- Risques de défauts techniques et technologiques
- Risques de déviation des revenus réels par rapport aux projections liées aux calculs de production d'énergie
- Risques liés au prix des certificats verts
- Risques liés aux autres installations du portefeuille existant et à venir

Les risques principaux propres à l'instrument de placement offert sont les suivants :

- Les sommes prêtées seront immobilisées jusqu'au terme du prêt, le remboursement anticipé ne pourra pas être réclamé
- Le prêt est subordonné aux prêts bancaires dont l'encours s'élevait à 1.824.990,01 € le 30/06/19.
- Risque d'illiquidité : la revente de la créance est très incertaine (Ecco Nova n'organise pas de marché secondaire)

Ces risques peuvent affecter la solvabilité et la liquidité de l'émetteur ce qui expose les investisseurs aux effets potentiels suivants:

- Risque de perte partielle ou totale de capital
- Risque de défaut ou de différé de paiement des intérêts
- Toute hausse des taux d'intérêts pendant la durée d'immobilisation des sommes investies peut entraîner une perte d'opportunité
- Dans l'hypothèse où le porteur de projet procède à un remboursement anticipé des sommes prêtées, toute baisse des taux d'intérêts dans l'intervalle peut entraîner une perte d'opportunité et les intérêts non versés constitueraient un manque à gagner

L'analyse de risque complète se trouve en annexe de cette note d'information.

Il vous est recommandé de ne prêter que les montants correspondant à une fraction de votre épargne disponible et de minimiser votre risque en diversifiant vos prêts au maximum.

Partie II – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

A. Identité de l'émetteur

1°	Dénomination sociale	Watt Matters													
	Forme juridique	SPRL													
	Numéro d'entreprise	BE 0641.919.571													
	Pays d'origine	Belgique													
	Adresse	Rue de Londres 17 1050 Ixelles													
	Site internet	https://wattmatters.be													
2°	Description des activités de l'émetteur	<p>WATT MATTERS SPRL (anciennement easyCogen), fondée en octobre 2015, est un bureau d'études qui finance et exploite des projets de rénovation énergétique pour des copropriétés de minimum 25 appartements ou des bâtiments publics situées à Bruxelles. WATT MATTERS a développé plusieurs offres de services permettant de rencontrer au mieux les ambitions de ses clients en matière de rénovation énergétique, tout en intégrant ses contraintes ou opportunités financières (réduction des charges énergétiques, utilisation optimale du fonds de réserves).</p> <p>WATT MATTERS apporte la solution all-in adaptée au profil de chaque copropriété : financement (tiers investissement, co-investissement, prêt), conception et gestion des travaux, maintenance et suivi d'exploitation pendant 10 années pour maximisation des économies d'énergie.</p>													
3°	Identité des personnes détenant plus de 5% du capital de l'émetteur et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par ceux-ci	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th># actions</th> <th>% actions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BEWATT SPRL</td> <td>1304</td> <td>47,2%</td> </tr> <tr> <td>ENERGIRIS SCRL</td> <td>687</td> <td>24,9%</td> </tr> <tr> <td>ISMAEL DAOUD</td> <td>380</td> <td>13,8%</td> </tr> </tbody> </table>			# actions	% actions	BEWATT SPRL	1304	47,2%	ENERGIRIS SCRL	687	24,9%	ISMAEL DAOUD	380	13,8%
	# actions	% actions													
BEWATT SPRL	1304	47,2%													
ENERGIRIS SCRL	687	24,9%													
ISMAEL DAOUD	380	13,8%													
4°	Concernant les opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires: - la nature et le montant de toutes les opérations concernées qui — considérées	Un prêt subordonné de 744 877 € a été octroyé par ENERGIRIS à Watt Matters SPRL aux conditions du marché. Le montant de l'encours s'élevait 647.473,12€ au 30/06/2019 soit 114 % du chiffre d'affaire.													

	isolément ou dans leur ensemble — sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours; - le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations concernées entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur ; ou une déclaration négative appropriée	Un prêt subordonné de 246 724,00 € a été octroyé par BEWATT à Watt Matters SPRL aux conditions du marché. Le montant de l'encours s'élevait 237.120,12 € au 30/06/2019 soit 42 % du chiffre d'affaire. Note : l'objet de cette campagne est notamment de se substituer aux dettes actionnaires d'ENERGIRIS décrites ci-dessus.
5°	Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalière	BEWATT SPRL , enregistrée à la banque carrefour des entreprises sous le n° BE 0892.258.161 ici représentée par Monsieur Bruno Vanderschueren, gérant. ENERGIRIS SCRL , enregistrée dans la banque carrefour des entreprises sous le n° BE 0550.753.726, représentée par Yves LEBBE. Fanny HELLEBAUT , sous le numéro national 761022.214-16 Ismaël DAOUD sous le numéro national 780614-211-79
6°	Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la Rémunération des personnes visées au 5°, de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages, ou une déclaration négative appropriée	Pour la gérance, 100 € par mois ont été versés à chaque gérant. Soit 4 800 € en 2018 pour les 4 gérants.
7°	Concernant les personnes visées au 5°, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée	Néant.
8°	Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au 3° au 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre l'émetteur et les personnes visées au 3° au 5° ou avec d'autres parties liées.
9°	Le cas échéant, identité du commissaire	Néant.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1°	Dans le cas où les comptes d'un ou des deux exercices n'ont pas été audités conformément à l'article 13, §§ 1 ^{er} ou 2, 1° de la loi du [...] 2018, la mention suivante : « <i>Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.</i> »	Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
2°	Déclaration de l'émetteur attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire	La société Watt Matters SPRL atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.
3°	Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement (qui distingue les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document. L'endettement inclut aussi les dettes indirectes et les dettes éventuelles	<p>La société WATT MATTERS SPRL déclare que ses capitaux propres s'élèvent à 534.041,19 € et son endettement à 3.761.657,26 € au 30/06/2019. Les dettes sont réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.736.608,70 € de dettes bancaires à plus d'un an • 984.314,72 € d'autres dettes subordonnées • 1.040.733,84€ de dettes à un an au plus. Ces dettes sont réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bancaire et autres dettes : 126.630,45€ ○ Dettes commerciales : 912.541,29 ○ Dettes fiscales; salariales et sociales : 1.562,1 € <p>Note : l'objet de cette campagne est notamment de se substituer aux dettes actionnaires d'ENERGIRIS.</p>
4°	Tout changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus, ou déclaration négative appropriée	Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est survenue depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus.

C. Uniquement au cas où l'offreur et l'émetteur sont des personnes différentes : identité de l'offreur

1°	Dénomination sociale	Ecco Nova
	Forme juridique	SPRL
	Numéro d'entreprise	BE.0649.491.214
	Pays d'origine	Belgique
	Adresse	Clos Chanmurly 13

		4000 Liège
	Site internet	www.econova.com
2°	Description des relations éventuelles entre l'offreur et l'émetteur	Néant

D. Uniquement au cas où les instruments de placement offerts sont indexés sur un actif sous-jacent : description du sous-jacent

1° description du sous-jacent ;

Non applicable.

2° au cas où le sous-jacent des instruments de placement offerts est une entreprise, informations reprises aux points A et B concernant celle-ci.

Non applicable.

Partie III - Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1°	Montant maximal pour lequel l'offre effectuée	835.000 €
2°	Montant minimal de souscription par investisseur	1.000€
	Montant maximal de souscription par investisseur	20.000€
3°	Prix total des instruments de placement offerts	Propre à chaque investisseur, entre 1.000 et 20.000 € par tranches de 1.000 €
4°	Date d'ouverture de l'offre	18/09/2019
	Date de clôture de l'offre	15/10/2019 Toutefois, si le montant total de l'offre n'est pas atteint à cette date mais que le seuil de réussite fixé à 400.000€ est atteint, l'offre sera prolongée jusqu'au 26/10/2019. Si le seuil de réussite n'est pas atteint le 15/10/19, les fonds levés seront restitués aux investisseurs.
	Date d'émission des instruments de placement	Les instruments de placement sont émis le jour de la souscription de chaque investisseur
5°	Frais à charge de l'investisseur	15€ TTC

B. Raisons de l'offre

1° description de l'utilisation projetée des montants recueillis ;

WATT MATTERS SPRL cherche à lever 835.000 €.

Les projets réalisés par WATT MATTERS combinent production d'électricité verte (cogénération, photovoltaïque) avec nouvelle chaufferie et isolation de parties du bâtiment (toit et façades essentiellement). En particulier, la cogénération gaz naturel à condensation, une technologie qui permet d'économiser de 20 à 30% en émission en CO2. En région bruxelloise, où WATT MATTERS est principalement actif, cette économie de CO2 est récompensée par l'octroi de certificats verts.

WATT MATTERS a déjà fait appel à ECCO NOVA pour se financer. À l'époque, en janvier 2018, 7 clients avaient déjà fait confiance à WATT MATTERS qui avait tiers-investi pour eux près de 2 millions €.

Aujourd'hui, se sont 18 clients qui font confiance à WATT MATTERS, soit un investissement global par WATT MATTERS de 5,4 millions d'euros.

En tant que tiers-investisseurs, WATT MATTERS dispose donc d'un portefeuille de plusieurs projets. Cette campagne ne porte pas sur le financement d'un projet spécifique mais bien sur l'ensemble de l'activité de WATT MATTERS, en particulier l'objectif de cette campagne est de refinancer une partie des dettes subordonnées contractée par WATT MATTERS pour un montant total de 675.000€.

Les motivations du porteur de projet sont multiples : regroupement des dettes citoyennes, création d'un lien direct, sous forme de créance, entre WATT MATTERS et les citoyens sans véhicule intermédiaire, amortissement du capital adapté aux revenus des certificats verts.

2° détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré ;

Le besoin de l'émetteur est de 675.000 euros afin de refinancer une partie des dettes subordonnées. Le solde du besoin est lié à la croissance de l'émetteur afin de financer de nouveaux projets dont le financement sera complété par d'autres dettes subordonnées et par des financements bancaires.

3° le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré.

Les fonds complémentaires nécessaires au financement des projet seront apportés par les partenaires bancaires et les actionnaires.

En particulier, les actionnaires du porteur de projet s'engagent à réaliser une augmentation de capital de minimum 300.000€ pour le 31 décembre 2019 au plus tard. Cet engagement se trouve en annexe de la note d'information.

Le porteur de projet essaiera de maintenir un ratio « (EBITDA – intérêts banques - principal banques) / (intérêts dettes subordonnées + principal dettes subordonnées) supérieur à 110% jusqu'au terme du prêt. Pour ce faire, il sera particulièrement attentif à l'évolution du prix des certificats verts et aura la possibilité d'adapter sa politique de distribution de dividendes en fonction le cas échéant.

Partie IV - Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1°	Nature et catégorie des instruments de placement	Contrats de prêt standardisés
2°	Devise, dénomination et valeur nominale	Euros, la valeur nominale de chaque souscription est égale au montant prêté par chaque investisseur

3°	Date d'échéance	La dernière annuité sera versée le 15/10/2027
	Modalités de remboursement	Le remboursement se fait conformément au tableau d'amortissement simulé par chaque investisseur avant sa souscription sous réserve d'application de la subordination.
4°	Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Le remboursement du prêt souscrit est subordonné au remboursement des crédits bancaires actuels et futurs. Les conditions de subordination sont décrites en détail dans le titre de créance en annexe.
5°	Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement	Il n'existe aucune restriction au libre transfert des instruments de placement. Cependant, Ecco Nova n'organise pas de marché secondaire.
6°	Taux d'intérêt annuel	Le taux d'intérêt est fixe et s'élève à 5% Les intérêts commencent à courir le 15/10/19 et sont soumis à une période de grâce entre le moment de la souscription et cette date.
7°	Le cas échéant, politique de dividende	Non applicable
8°	Dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende	Les intérêts sont payés conformément au tableau d'amortissement simulé par chaque investisseur avant sa souscription sous réserve d'application de la subordination.
9°	Le cas échéant, négociation des valeurs mobilières sur un MTF	Non applicable

B. Uniquement au cas où une garantie est octroyée par un tiers concernant les instruments de placement : description du garant et de la garantie

Non applicable.

ANNEXES

Comptes annuels de l'exercice 2017-2018
Analyse de risque détaillée
Attestation éligibilité au tax shelter
Engagement d'augmentation de capital

20	05/07/2019	BE 0641.919.571	17	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19316.00595	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **WATT MATTERS**

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Adresse: Rue de Londres

N°: 17

Boîte:

Code postal: 1050

Commune: Ixelles

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0641.919.571

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

23-10-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

06-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 6.1.1, A 6.2, A 6.6, A 6.7, A 7.1, A 7.2, A 8, A 9, A 10, A 11, A 12, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

N°	BE 0641.919.571		A 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

HELLEBAUT Fanny

Avenue Pénélope 57
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat: 21-12-2017

Fin de mandat: 21-12-2019

Gérant

DAOUD Ismael

Rue Everard 21
1190 Forest
BELGIQUE

Début de mandat: 26-10-2015

Fin de mandat: 21-12-2019

Gérant

LEBBE Yves

Brabantselaan 396
1600 Sint-Pieters-Leeuw
BELGIQUE

Début de mandat: 21-12-2017

Fin de mandat: 21-12-2019

Gérant

BEWATT SPRL

BE 0892.258.161
Avenue du Vallon 26
1380 Lasne
BELGIQUE

Début de mandat: 21-12-2017

Fin de mandat: 21-12-2019

Gérant

Représenté directement ou indirectement par:

VANDERSCHUEREN Bruno

Avenue du Vallon 26
1380 Lasne
BELGIQUE

N°	BE 0641.919.571		A 2.1
----	-----------------	--	-------

N°	BE 0641.919.571		A 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	153.122	2.411
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	96.084	20.623
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	365	348
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	7.675	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	48.998	-18.560
Produits financiers	6.4	75/76B	37.549	2.625
Produits financiers récurrents		75	37.549	2.625
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	10.385	
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	84.492	29.311
Charges financières récurrentes		65	84.492	29.311
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	2.055	-45.247
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	2.055	-45.247
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	2.055	-45.247

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-56.706	-58.761
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	2.055	-45.247
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-58.761	-13.514
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-56.706	-58.761
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	869.307

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8169 1.325.606

Cessions et désaffectations

8179

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8189

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8199 2.194.912

Plus-values au terme de l'exercice

8259P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8219

Acquises de tiers

8229

Annulées

8239

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8249

Plus-values au terme de l'exercice

8259

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329P XXXXXXXXXXXX

29.198

Mutations de l'exercice

Actés

8279

Repris

8289

Acquis de tiers

8299

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8309

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8319

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8329 124.483

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

22/27 2.070.429

N°	BE 0641.919.571	A 6.1.3
----	-----------------	---------

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXXXX	3.800
8365	7.360	
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	11.160	
8455P	XXXXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
28	11.160	

N°	BE 0641.919.571	A 6.3
----	-----------------	-------

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes reçus sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
42	211.436
8912	867.509
8913	1.320.564
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	1.476.397
892	1.476.397
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	1.476.397

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76		
76A		
76B		
66	7.675	
66A	7.675	
66B		
6503		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	213.491
9201	1.476.397
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

N°	BE 0641.919.571		A 6.5
----	-----------------	--	-------

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE QUANTIFIÉS**

Exercice

N°	BE 0641.919.571		A 6.8
----	-----------------	--	-------

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

N°	BE 0641.919.571		A 6.9
----	-----------------	--	-------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Les gérants décident de conserver les règles comptables de continuité, entre autres les méthodes d'évaluation, pour les raisons suivantes :

- l'exercice est bénéficiaire et les fonds propres se reconstituent,
- les perspectives de l'exercice en cours sont encourageantes,
- les fonds propres restent suffisants pour l'activité de la société.

La continuité de la société n'est nullement menacée et elle est parfaitement en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de paiement.

ANALYSE DE RISQUE - WATT MATTERS

Les gérants et actionnaires de WattMatters disposent d'une solide expérience dans le domaine de l'énergie et de la cogénération.

La technologie de cogénération est mature mais l'implantation de cette technologie nécessite une grande expérience. De plus, la qualité de l'étude de faisabilité est primordiale pour assurer un dimensionnement adéquat.

WattMatters dimensionne ses cogénérations en tenant compte d'un facteur de réduction de 30% de la consommation. Le risque de surdimensionnement est donc réduit, d'autant plus qu'WattMatters prend en charge la régulation de la chaufferie afin de donner la priorité à la cogénération.

Les revenus sont composés d'une partie fixe sous la forme d'une redevance payée par le consommateur d'énergie quelle que soit sa consommation et d'une partie variable liée aux certificats verts produits.

Certains revenus proviennent aussi du remboursement avec intérêt de fonds mis à disposition par WattMatters dans le but de cofinancer les travaux d'isolation de ses clients.

Le client final est libre de sortir du contrat le liant à WattMatters moyennant le paiement d'une indemnité dissuasive correspondant au manque à gagner sur les heures restantes de fonctionnement

Le principal risque porte sur les revenus variables liés. En effet, le productible, par conséquent, les certificats verts produits sont directement liés au niveau de consommation d'énergie du site. Une diminution du productible peut notamment se matérialiser par un retard dans la mise en service des projets, des problèmes techniques durant l'exploitation, des problèmes de régulation ou de rendement de la cogénération.

Ces risques sont néanmoins réduits par la souscription d'une assurance bris de machine et l'exécution d'un contrat de maintenance préventif et curatif comprenant l'ensemble des révisions jusqu'au terme des projets, y compris des pénalités pour l'exploitant sur le rendement ou la disponibilité atteinte.

Les projets étant soumis aux risques liés au mécanisme des certificats verts, une modification du mécanisme affecterait directement le modèle économique des projets. Cependant, bien que le mécanisme soit actuellement particulièrement avantageux et susceptible d'être révisé dans le futur, une fois que la cogénération est certifiée, le taux d'octroi conserve ses facteurs multiplicateurs pour 10 ans.

Le scénario d'évolution de prix sélectionné par WattMatters est un prix supérieur à 92,5€/CV, confirmé par des contrats de rachat jusqu'en 2025 inclus, puis, par hypothèse, 65€/CV pour les années suivantes.

WattMatters fait face à une forte demande du marché et une forte croissance. Si l'augmentation de capital vient soutenir celle-ci, l'équipe fait face à de nombreux défis pour mener à bien l'ensemble du carnet de commande. Ces défis pourraient retarder les mises en services et ainsi retarder les revenus pour l'entreprise.

Les risques décrits ci-dessus sont mutualisés entre l'ensemble des différents projets actuels. Il en résulte une diversification de nature à réduire le risque encouru par les créanciers.

Les actionnaires du porteur de projet s'engagent à réaliser une augmentation de capital de minimum 300.000€ pour le 31 décembre 2019 au plus tard. Cet engagement se trouve en annexe de la note d'information. Ainsi, les plans financiers des différents projets du portefeuille démontrent une rentabilité suffisante pour permettre le remboursement de la dette contractée. Dette qui sera subordonnée au remboursement des dettes bancaires.

Les principaux indicateurs financiers sont repris ci-dessous.

Le taux de couverture de dette minimum s'élève à 111%.

Le niveau de risque évalué par Ecco Nova en l'état actuel du portefeuille s'élève à 2.

Il est à noter que les indicateurs présentés sont susceptibles d'évoluer avec les projets qui seront ajoutés au portefeuille au cours du temps.

Critères techniques	Valeur	Ranking	Poids	Commentaires
Maturité/Fiabilité de la technologie et prédictibilité du productible	Cogénération gaz	4	5	Photovoltaïque = 5 ; Grand éolien = 4 ; Hydroélectricité = 4 ; Cogénération gaz = 4 ; Cogénération biomasse = 3 ; Bio-méthanisation = 2
Statut des projets	Portefeuille diversifié	3	4	En service depuis plus d'un an = 5 ; En service depuis moins d'un an = 3 ; En développement/ construction = 1 ; Portefeuille diversifié = 3
Expérience du porteur de projet		5	4	Nombreux projets développés et exploités
Contrat de maintenance et garantie de disponibilité		4	2	Tous les projets font l'objet d'un contrat de maintenance et d'une couverture d'assurance matériel/perte de revenus
TOTAL		4,0		

Critères financiers	Valeur	Ranking	Poids	Commentaires
Taux de fonds propres (dettes subordonnées de rang supérieur incluses)	14,9 %	2	3	Subside augmentation de capital compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Taux interne de rentabilité moyen du portefeuille (TIR ou IRR)	9,5 %	4	3	0 à 3% = Exclusion ; 3,1 à 5% = 1 ; 5,1 à 7% = 2 ; 7,1 à 9% = 3 ; 9,1 à 11% = 4 ; +11% = 5
Taux de couverture de la dette moyen (TCD ou DSCR)	139 %	4	15	0 à 120% = Exclusion ; 121 à 125% = 1 ; 126 à 130% = 2 ; 131 à 135% = 3 ; 136 à 150% = 4 ; +150% = 5
Taux de couverture de la dette min (TCD ou DSCR)	111 %	1	10	0 à 110% = Exclusion ; 111 à 115% = 1 ; 116 à 120% = 2 ; 121 à 125% = 3 ; 126 à 140% = 4 ; +140% = 5
Date de premier remboursement	15/10/2020	5	3	Les intérêts commencent à courir dès la clôture de la campagne. 0 à 3 mois = 5 ; 4 à 6 mois = 4 ; 7 à 9 mois = 3 ; 10 à 12 mois = 2 ; 13 à 15 mois = 1
Type de remboursement	Custom	3	5	Amortissement constant du capital = 5 ; Annuités constantes = 4 ; Remboursement du capital sur mesure = 3 ; Remboursement du capital in fine = 2
Durée du prêt	8 ans	2	3	0 à 24 mois = 5 ; 25 à 48 mois = 4 ; 49 à 72 mois = 3 ; 73 à 96 mois = 2 ; +97 mois = 1
Garanties	Portefeuille diversifié	5	10	Si pas de garant = 1 ; Si garant = Scoring Graydon en % divisé par 20 ; Portefeuille diversifié = 5
TOTAL		3,3		

Critères	Valeur	Poids	Commentaires
Critères techniques	4,0	3	
Critères financiers	3,3	5	
TOTAL	3,59		

Catégorisation du risque

CATEGORIE 1	Ranking total supérieur à 4,5
CATEGORIE 2	Ranking total compris entre 3,5 et 4,5
CATEGORIE 3	Ranking total compris entre 2,5 et 3,5
CATEGORIE 4	Ranking total compris entre 1,5 et 2,5
CATEGORIE 5	Ranking total inférieur à 1,5 (PROJET NON ADMIS PAR ECCO NOVA)

Checklist administrative

Commentaires

Checklist administrative		Commentaires
Permis unique (construction exploitation)	<input checked="" type="checkbox"/>	
Droit foncier pour l'implantation de la centrale	<input checked="" type="checkbox"/>	
Subside octroyé par la région	<input type="checkbox"/>	NA
Réservation des certificats verts	<input checked="" type="checkbox"/>	
Accord du gestionnaire de réseau d'électricité	<input checked="" type="checkbox"/>	
Convention avec le consommateur de l'électricité (PPA)	<input checked="" type="checkbox"/>	
Convention de revente de l'électricité excédentaire injectée au réseau (PPA)	<input checked="" type="checkbox"/>	

Société Anonyme
Chée d'Alseberg 999
B-1180 Bruxelles
Tél. +32 2 640 12 08
info@pme-conseils.be
www.pme-conseils.be

RPM Bruxelles
TVA BE 0431.475.103
Belfius BE22 0682 2478 9847
Crelan BE75 1031 1059 7751
IPCF 70186469

Attestation

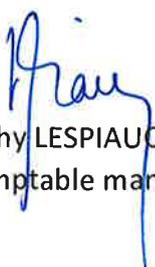
Je soussignée, Cathy LESPIAUCQ, administrateur délégué de PME-Conseils sc sa identifié à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0431.475.103, sis chaussée d'Alseberg 999 à 1180 Bruxelles,

Et agissant en tant que Comptable et Conseil fiscal de la société privée à responsabilité limitée WATT MATTERS identifiée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0641.919.571, sis Rue de Londres 17 à 1050 Bruxelles,

Atteste que WATT MATTERS sprl est une petite société au sens de l'article 15 du code des sociétés, qu'il s'agit d'une société starter constituée par acte notarié en date du 26 octobre 2015 et enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprise (BCE) depuis moins de 48 mois ; et répond de ce fait aux conditions d'éligibilité du Tax Shelter.

Certifiée « sincère et véritable ».

Fait à Bruxelles le 09 juillet 2019.


Cathy LESPIAUCQ
Comptable mandataire

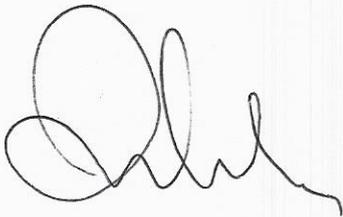
Cathy LESPIAUCQ
Comptable Fiscaliste
agrée IPCF

ENGAGEMENT SOUSCRIPTION DE CAPITAL

Par la présente, je soussigné, **ALEXANDRE NOVINSCHI**, domicilié 169, Rue Armand Bury à 6534 Thuin et sous le numéro national 56.05.21-509.72 m'engage irrévocablement vis à vis de la société **WATT MATTERS SPRL**, enregistrée à la banque carrefour des entreprises sous le n° BE 0641.919.571 et dont le siège social est établi à Rue de Londres, 17 à 1050 Bruxelles, à souscrire et libérer pour le 31 décembre 2019 au plus tard, un total de 180 600 €, correspondant à 516 parts à 100€ de capital la part, augmenté d'une prime d'émission de 250 € la part.

Bruxelles, le 27.08.2019

Alexandre NOVINSCHI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a series of loops and a trailing line.

ENGAGEMENT AUGMENTATION DE CAPITAL

Par la présente, je soussigné, **BEWATT SPRL**, enregistrée à la banque carrefour des entreprises sous le n° BE 0892.258.161 et dont le siège social est établi à Avenue du Vallon 26 à 1380 Lasne et ici représentée par Monsieur Bruno Vanderschueren, gérant, m'engage irrévocablement vis à vis de la société **WATT MATTERS SPRL**, enregistrée à la banque carrefour des entreprises sous le n° BE 0641.919.571 et dont le siège social est établi à Rue de Londres, 17 à 1050 Bruxelles, à à souscrire et libérer, pour le 31 décembre 2019 au plus tard, un montant de 119 600 € de son capital correspondant à 460 parts à 100€ la part, augmenté d'une prime d'émission de 160 € par part.

Bruxelles, le

18-08-2019

Bruno Vanderschueren

Titre de créance

Référence : NUM_COMM_STRUCTUREE

Édité le 16/09/2019

WATT MATTERS

Représentée par Fanny Hellebaut
Rue de Londres 17, à 1050 Bruxelles
0471 58 20 01
mailto:info@wattmatters.be
BE 0641.919.571

Ci-après dénommé l'EMPRUNTEUR

Détenteur :

PrénomNom

X Rue et numéro XXXXX

Ville

Pays

N° de registre national XXXXXXXXX

Téléphone

Adresse email

Ci-après dénommé le PRETEUR

PRÉAMBULE :

Le PRETEUR est une personne physique ou une personne morale.

L'EMPRUNTEUR est un porteur de projet de production d'énergie durable ou d'économie d'énergie.

Le PRETEUR a eu, par la consultation du site internet d'Ecco Nova (www.econova.com), connaissance de la recherche par l'EMPRUNTEUR d'un financement ou refinancement destiné à la mise en oeuvre d'un projet (ci-après « Le Projet »).

Par conséquent, le présent contrat (ci-après « Le Contrat »), par lequel le PRETEUR met à disposition de l'EMPRUNTEUR une somme qui sera affectée au financement ou refinancement du Projet, a pour but d'exposer les modalités des relations entre le PRETEUR et l'EMPRUNTEUR.

ARTICLE 1 : MONTANT ET DUREE DU PRET

Le PRETEUR accorde et consent à l'EMPRUNTEUR un prêt d'un montant de 1000 euros. Ledit prêt est d'une durée de 96 mois.

ARTICLE 2 : OBJET DU PRET

Le PRETEUR reconnaît avoir pris connaissance et avoir pu librement apprécier le Projet WATT MATTERS sur le site d'ECCO NOVA. Le prêt vise au financement ou refinancement de ce projet et sera utilisé exclusivement à cette fin.

L'EMPRUNTEUR s'engage et se porte fort du strict respect de l'affectation et de l'utilisation prévues du prêt.

ARTICLE 3 : DATE DE DEBUT DU PRET ET DEBOURSEMENT DES FONDS

La date de début du prêt est le 15-10-2019, date à laquelle l'EMPRUNTEUR disposera de la somme prêtée

Les intérêts commencent à courir à partir du 15-10-2019.

ARTICLE 4 : REMBOURSEMENT DU PRET

4.1- Echéances de remboursement

L'échéancier de remboursement du capital et de versement des intérêts est le suivant :

Mois	Annuité	Amortissement en capital	Intérêts
15/10/2020	250,00 €	200,00 €	50,00 €
15/10/2021	240,00 €	200,00 €	40,00 €

Mois	Annuité	Amortissement en capital	Intérêts
15/10/2022	230,00 €	200,00 €	30,00 €
15/10/2023	220,00 €	200,00 €	20,00 €
15/10/2024	60,00 €	50,00 €	10,00 €
15/10/2025	57,50 €	50,00 €	7,50 €
15/10/2026	55,00 €	50,00 €	5,00 €
15/10/2027	52,50 €	50,00 €	2,50 €
Total	1.165,00 €	1.000,00 €	165,00 €

4.2- Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt annuel est de 5.00%, ce qui correspond à un rendement global de 16.50% sur toute la durée du prêt. Ces taux d'intérêt sont des taux bruts, hors fiscalité, sans préjudice de l'obligation de retenue à la source d'un précompte mobilier ou du paiement d'impôts dans le chef du bénéficiaire des intérêts.

4.3- Frais relatifs à la mise en relation

Seuls les frais administratifs s'élevant à 15 euros TVA comprise sont dus à Ecco Nova par le PRETEUR pour cette opération. Ces frais sont versés à l'EMPRUNTEUR avec le montant prêté et ce dernier s'engage à les restituer à Ecco Nova.

ARTICLE 5 : DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

L'EMPRUNTEUR déclare, reconnaît et garantit que :

- Il a accepté et sans réserve les conditions générales d'utilisation d'Ecco Nova ;
- Depuis la date de mise en ligne du Projet, il n'est survenu aucun événement de quelle que nature que soit, juridique, financière, économique ou sociale, susceptible d'avoir des conséquences substantielles sur sa situation juridique au regard notamment de l'exercice de son activité et des agréments ou autorisations qui en ressortent ;
- La description du Projet disponible sur le site Ecco Nova est conforme à la réalité ;
- Il a procédé à une étude complète du Projet, de sa viabilité et de son opportunité ;
- Aucune instance, action, procès ou procédure administrative qui serait susceptible de l'empêcher voire de lui interdire d'exercer son activité n'est en cours ou, selon lui, n'est en passe de lui être intenté ;

L'EMPRUNTEUR déclare, reconnaît et s'engage à :

- Affecter le montant intégral du prêt au financement ou refinancement du Projet WATT MATTERS ;
- Rembourser l'intégralité du prêt au terme prévu et selon le règlement des échéances fixé ci-dessus (cf. Article 4 supra), sous réserve du principe de subordination ;
- Informer le PRETEUR de tous faits ou événements qui pourraient avoir des répercussions sur la poursuite de son activité ;
- Informer le PRETEUR de tous faits ou événements qui pourraient empêcher le remboursement en tout ou en partie du prêt ;
- Plus généralement, informer le PRETEUR de tous faits ou événements qui seraient susceptibles de modifier le Contrat ;
- Ne pas céder, transmettre ou transférer à un tiers ses obligations issues du Contrat sans en avoir informé préalablement le PRETEUR et assurer ce dernier que ses obligations, en ce particulièrement le remboursement intégral du prêt et le paiement des intérêts, seraient entièrement honorées et respectées ;

ARTICLE 6 : DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS DU PRETEUR

Le PRETEUR déclare, reconnaît et garantit que :

- Il a accepté et sans réserve les conditions générales d'utilisation d'Ecco Nova ;
- Il est majeur et a la capacité juridique pour conclure le Contrat ;
- Il a compris les termes du présent Contrat et a mesuré les conséquences de l'engagement attaché ;
- Rien ne s'oppose à ce qu'il s'engage au présent Contrat ni ne l'en empêche ;
- Il a librement choisi le Projet WATT MATTERS, qu'il l'a compris et qu'il souhaite réaliser le prêt aux fins de financement ou refinancement dudit Projet WATT MATTERS ;
- Il a connaissance que tout prêt comporte un risque de non remboursement et qu'en conséquence il doit moduler son investissement

en fonction de ses capacités financières personnelles. Il reconnaît dès lors que Ecco Nova ne pourra être tenu responsable en cas de non remboursement par l'EMPRUNTEUR ;

- Il ne s'immiscera pas dans l'activité ou l'organisation de l'EMPRUNTEUR ;
- Les fonds prêtés ont été régulièrement perçus par le PRETEUR et sont libres de toutes obligations tierces ;

ARTICLE 7 : EXIGIBILITE ANTICIPEE – RESILIATION DU CONTRAT

7.1 : Exigibilité anticipée

Le montant total du prêt et des éventuels intérêts ou la somme restant à payer en cas d'échéances déjà versées, sera exigible par anticipation, immédiatement, notamment en cas de :

- Cessation d'activité de l'EMPRUNTEUR, et ce, pour quelle que raison que ce soit ;
- Dissolution de la structure juridique de l'EMPRUNTEUR ;
- Non-respect de l'un des engagements pris par l'EMPRUNTEUR aux termes du Contrat ayant une incidence sur sa capacité de remboursement.

7.2 – Résiliation du contrat du fait de l'exigibilité anticipée

En cas d'exigibilité anticipée, le Contrat sera résilié automatiquement.

ARTICLE 8 : TAXES

S'il est d'application, le précompte mobilier sera retenu à la source par l'EMPRUNTEUR.

ARTICLE 9 : ABSENCE DE RENONCIATION

Tout droit du PRETEUR, résultant du Contrat ou qui y serait attaché du seul fait de la loi, que ce dernier n'exercerait pas ou partiellement, ou même tarderait à exercer, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation audit droit.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Aux fins de la présente section, les termes énoncés ci-dessous ont la signification suivante :

"données à caractère personnel", les informations relatives à la personne concernée, i.e. le PRETEUR.

Les parties reconnaissent que l'exécution du présent contrat peut exiger le traitement des données à caractère personnel et l'EMPRUNTEUR est chargé de se conformer à ses obligations respectives en vertu du droit de la protection des données qui régit le traitement des données personnelles.

L'EMPRUNTEUR est seulement autorisé à stocker, utiliser et traiter les données à caractère personnel à condition qu' (i) un tel traitement soit nécessaire pour l'exécution du présent accord, et (ii) qu' il soit conforme à la législation applicable.

ARTICLE 11 : LANGUE DU CONTRAT - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La législation applicable à l'interprétation et à l'exécution du présent Contrat est la législation belge.

Par conséquent, tout litige qui viendrait à survenir à l'occasion du présent Contrat sera soumis à la loi belge et se réglera devant une juridiction belge compétente.

En cas de litige, les Parties s'engagent à rechercher d'abord une solution amiable via Ecco Nova agissant ici en tant que conciliateur.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT ANTICIPE

L'Emprunteur peut à tout moment rembourser par anticipation tout ou une partie du capital emprunté.

En cas de remboursement anticipé total ou partiel, l'emprunteur est redevable d'une indemnité de remploi égale à trois mois d'intérêts calculés sur le montant remboursé par anticipation et au taux d'intérêt repris au point 4.2. L'Emprunteur est redevable d'une même indemnité en cas de remboursement anticipé forcé.

ARTICLE 13 : GARANTIES

Aucune garantie de quelle que sorte que ce soit n'est adossée au prêt accordé aux termes du Contrat, ce que le PRETEUR reconnaît et accepte sans condition ni réserve et ce, à titre définitif.

ARTICLE 14 : SUBORDINATION

Le Prêteur s'engage à ne pas réclamer le paiement total ou partiel d'une annuité échue ou des intérêts dus du prêt mentionné ci dessus, ainsi que de toutes autres sommes dont il pourrait être créancier, dans le futur, de quelque chef que ce soit, aussi longtemps que Watt Matters, l'Emprunteur » sera redevable d'une somme échue quelconque en principal, intérêts, commissions ou frais envers "Belfius Banque" du chef d'opérations de crédit actuelles ou futures conclues avec l'Emprunteur, ou du chef de l'escompte d'effets de commerce dont l'Emprunteur serait signataire.

ARTICLE 15 : INTERETS DE RETARD

En cas de retard de remboursement, le taux mentionné à l'article 4.2. sera majoré de 0,5 point sur la période de retard correspondant.

ARTICLE 16 : CONDITION SUSPENSIVE

Si la totalité du montant de la Levée de fonds (telle que définie à l'article 2 des conditions générales d'utilisation du site ECCO NOVA) n'a pas intégralement été souscrite le 15/10/2019, les Investissements déjà versés sur le compte bloqué au nom du Porteur de projet seront remboursés aux investisseurs. Cependant, si la somme de 400.000 €a été réunie, les fonds récoltés seront mis à disposition du Porteur de projet et la campagne sera prolongée jusqu'au 26/10/2019.

ARTICLE 17 : ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES DE L'EMPRUNTEUR

Les actionnaires du porteur de projet s'engagent à réaliser une augmentation de capital de minimum 300.000€ pour le 31 décembre 2019 au plus tard. Cet engagement se trouve en annexe de la note d'information.

Le porteur de projet essaiera de maintenir un ratio « (EBITDA – intérêts banques - principal banques) / (intérêts dettes subordonnées + principal dettes subordonnées) supérieur à 110% jusqu'au terme du prêt. Pour ce faire, il sera particulièrement attentif à l'évolution du prix des certificats verts et aura la possibilité d'adapter sa politique de distribution de dividendes en fonction le cas échéant.

WATT MATTERS représentée par Fanny Hellebaut